



Grenoble, le 26 février 2014 – 16h00

COMMUNIQUE DE PRESSE N°3

Épisode neigeux

Autorisation de circulation des véhicules légers équipés sur l'A51

La préfecture de l'Isère vous informe que seuls les véhicules légers ayant des équipements spéciaux sont autorisés à circuler sur l'A51.

La circulation reste interdite sur cet axe aux véhicules légers non équipés (dans le sens Grenoble-Sisteron) , ainsi qu'aux poids lourds de plus de 7,5 tonnes (dans les deux sens).

Conseils de prudence :

- Limitez vos déplacements au strict nécessaire.
- Soyez prudents si vous devez absolument vous déplacer. Privilégiez les transports en commun.
- Renseignez-vous sur les conditions de circulation (www.itinisere.fr ou www.bisonfute.equipement.gouv.fr) et écoutez la radio.
- Renseignez-vous sur les conditions météorologiques (www.meteofrance.com).

Contact presse :

service communication de la préfecture de l'Isère : 04-76-60-48-05
communication@isere.pref.gouv.fr